



SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Rapport d'activité 2023



©SID Inauguration station de pompage de la Baume d'Hostun

RAPPORT D'ACTIVITE GENERAL

ANNEXES PAR TERRITOIRE (sur demande)

SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL.....	5
1- PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS.....	6
1.1 COMPETENCES ET PERIMETRE DU S.I.D.	6
1.2 LE COMITE SYNDICAL ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION	7
1.2.1 Les délégués communaux	7
1.2.2 Les délégués au comité syndical du S.I.D. et au conseil d'administration de la régie du SID.....	7
1.2.3 Les réunions du comité syndical du S.I.D. et du conseil d'administration de la régie du SID.....	9
1.3 PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	10
1.4 BUREAU ET COMITE DIRECTEUR DE LA REGIE DU SID	10
1.5 COMMISSIONS	11
1.6 REPRESENTANTS DU SID DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS	11
2- GESTION	12
2.1 GESTION EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....	12
2.2 GESTION EN REGIE DIRECTE.....	12
2.3 RESSOURCES HUMAINES.....	13
2.2.1 Organigramme.....	13
2.2.2 Statut du personnel.....	13
2.2.3 Evolution des effectifs	14
2.2.4 Délégués du personnel	15
2.2.5 Absences.....	15
2.2.6 formation.....	15
3- LES RESULTATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2023	16

3.1 SYNTHÈSE du COMPTE ADMINISTRATIF 2023	16
3.1.1 Section de fonctionnement	16
3.1.2 Section d'Investissement.....	20
3.1.3 Résultat de l'exercice	20
3.2 ETAT DE LA DETTE	21
3.3 ETAT DU RECOUVREMENT	22
4- LISTE DES MARCHES ATTRIBUES PAR LE SID EN 2023	22
5- PERFORMANCE DES RESEAUX	24
6- PERSPECTIVES ET PROJETS DU SID	25
6.1 ALIMENTATION DU TERRITOIRE DE CREST NORD PAR LE TERRITOIRE D'ALLEX-MONTOISON ...	25
6.2 TERRITOIRE DE CREST SUD : AGRANDISSEMENT DE LA RESERVE DE CHOMEANE	25
6.3 CONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE DE LA BAUME D'HOSSTUN ET RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION DE LA PLAINE D'EYMEUX	25
6.4 RECONVERSION DU RESEAU GRAVITAIRE DU TRICASTIN.....	26
6.5 HAUTS DE PROVENCE RHODANIENNE (HPR)	28
6.6 SUBSTITUTION DES PRELEVEMENTS EN MOLASSE SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA VEAUNE, L'HERBASSE, LA JOYEUSE ET LA SAVASSE	32
6.7 ETUDE DE SOLUTION DE STOCKAGE SUR LE TERRITOIRE DE CREST SUD.....	32
6.8 ETUDE PROSPECTIVE BOURNE	33
6.9 ETUDE DE CONFORTEMENT DU BARRAGE D'AUBERIVES EN ROYANS.....	34
6.10 PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES.....	35
6.11 TRANSFERT DES CANAUX DE LA BOURNE ET DU TRICASTIN PAR L'ETAT AU SID.....	36
7- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	37
8 - ACTIVITES ANNEXES DU S.I.D.	38
ANNEXE – MESURES DE RESTRICTION D'EAU 2023	39
CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES DU SID	40

CONTEXTE GENERAL

L'année 2023 se classe au 2^{ème} rang des années les plus chaudes en France. Si en moyenne sur la France, après une année 2022 très déficitaire, 2023 est proche de la normale en termes de pluviométrie (+ 4 % par rapport à la normale 1991–2020), de fortes disparités territoriales sont constatées. Ainsi, en Drôme, la pluviométrie est déficitaire de janvier à début mai, puis arrive une période pluvio-orageuse jusqu'à fin juin. Les pluies se font ensuite très rares jusqu'à fin août avant un retour de fortes pluies fin août. Les cumuls de précipitations observés de janvier à mi août 2023 sont déficitaires, notamment sur le Nord Drôme (10%).

Dès le début mars, certains bassins versants sont placés en alerte sécheresse (cf. tableau récapitulatif en annexe) et la situation se dégrade au fil des mois.

Néanmoins, les volumes consommés en 2023 s'élèvent à 50 M de m³, loin d'être aussi importants qu'en 2020 et 2022 (respectivement – 27 et – 30%), ce qui peut être notamment attribué au type de culture privilégié dans un contexte de hausse du prix de l'irrigation collective.

TERRITOIRE	2020	2021	2022	2023
BOURNE-VALENTINOIS	32 407 070	16 022 468	32 357 018	22 573 189
DROME NORD	3 402 097	1 567 944	3 501 072	1 979 201
ETOILE-LIVRON	5 080 272	2 188 119	5 114 675	3 749 145
HERMITAGE	977 301	272 274	1 061 936	537 721
MARSANNE-VALDAINE	13 335 135	8 115 431	14 900 613	11 073 769
PLAINE DE ROMANS	4 203 305	1 353 789	4 072 710	2 040 723
SUD	1 145 514	1 104 288	1 367 062	1 253 651
VAL DE DROME	5 751 298	3 327 400	6 634 231	5 504 840
VALLOIRE-HERBASSE	3 092 977	1 309 635	2 945 525	1 572 824
Total général	69 394 969	35 261 348	71 954 842	50 285 063

En effet, les risques liés à l'augmentation, pour la 2^{ème} année consécutive, des tarifs d'achat d'électricité et leur répercussion sur le prix de l'eau, ont fait l'objet d'une large communication par le SID dès octobre 2022, afin d'alerter les pouvoirs publics et de solliciter le bénéfice des mesures de soutien accordées à d'autres acteurs du monde économique.

Cette action de lobbying, relayée un peu plus tard à l'échelle nationale par ASA de France (association à laquelle le SID a adhéré) et Irrigants de France, a permis d'aboutir à l'éligibilité des structures d'irrigation collective (syndicats, ASA) à l'amortisseur électricité, puis, ce dernier d'avérant insuffisant, au guichet d'aide électricité. Le bénéfice de ce second dispositif d'aide a été annoncé en mars 2023. Le SID a sollicité le bénéfice du guichet pour ses dépenses d'électricité jusqu'au mois d'octobre 2023.

L'année 2023 a également été marquée par l'inflation qui a atteint 5,9 % en moyenne annuelle pour l'ensemble de l'année et, particulièrement pour le SID, par une nouvelle hausse du prix de l'électricité, conduisant à augmenter le prix de l'eau de 3 centimes pour la 2^{ème} année consécutive et par un renchérissement du prix des pièces d'irrigation et canalisations.

1- PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

1.1 COMPETENCES ET PERIMETRE DU S.I.D.

Les arrêtés inter-préfectoraux des départements de l'Isère et de la Drôme du 11/12/2012, 27/05/2013, 11/05/2015 ont créé le Syndicat d'Irrigation Drômois.

L'arrêté inter-préfectoral des départements de l'Isère et de la Drôme du 20 septembre 2021 a modifié les statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois afin de prendre en compte l'adresse du nouveau siège du SID à Montélier et l'adhésion des communes de Saôu, La Répara-Auriples et Autichamp.

Le périmètre regroupe désormais 126 communes des départements de la Drôme et de l'Isère.

Le S.I.D. assure :

- l'exploitation des installations d'irrigation collective (canaux, retenues, barrages, stations de pompage, réseaux et autres ouvrages annexes apportés ou présents sur le territoire des collectivités membres du S.I.D),
- l'exploitation de centrales hydroélectriques et la production d'électricité,
- la gestion administrative, juridique, comptable du syndicat,
- la construction de nouveaux équipements pour l'irrigation ou la production électricité,
- des prestations de gestion administratives et/ou techniques pour le compte d'autres structures collectives ayant pour objet principal l'irrigation (Associations Syndicales Autorisées, Associations Foncières Rurales, etc.).

Au sein du SID, les communes sont regroupées en « Territoires » en fonction des ressources en eau et des réseaux d'irrigation les alimentant :

- Territoire de Drôme Nord
- Territoire de Valloire-Herbasse
- Territoire de l'Hermitage
- Territoire de la Plaine de Romans
- Territoire Bourne/Valentinois
- Territoire du Val de Drôme
- Territoire d'Etoile/Livron
- Territoire de la Valdaine (Marsanne-Montélimar)
- Territoire du Sud

Le SID permet de regrouper et mutualiser les compétences pour gérer au mieux l'ensemble de l'irrigation collective. Son rôle est d'exploiter et de gérer l'irrigation pour plus de 15 000 clients, en s'adaptant aux besoins agricoles, tout en restant dans le cadre de la loi sur l'eau.

Il maintient des relations étroites avec les Organismes Uniques des Gestion Collective des prélèvements d'eau à usage agricole sur les bassins versants de rivières Classés en Zone de Répartition des eaux (ZRE) : OUGC par la chambre d'agriculture de la Drôme et la chambre d'agriculture de l'Isère.

Le SID réalise les travaux nécessaires pour utiliser au mieux la ressource en eau dans le respect de tous les utilisateurs. Il pérennise une tradition d'irrigation dans le département (ex : la Bourne irrigue la plaine de Valence depuis 1884) afin d'envisager l'avenir pour une agriculture dynamique et compétitive.

A ce jour le SID gère :

- 107 stations de pompage d'eau
- 106 Km de canaux d'irrigation
- 2 centrales de production hydroélectrique
- 1 barrage sur la rivière Bourne (hauteur 12 m)
- 1 réserve de 700 000 m³
- 2000 Km de réseaux de distribution sous pression

1.2 LE COMITE SYNDICAL ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION

1.2.1 LES DELEGUES COMMUNAUX

Chaque commune désigne 1 délégué (et 1 suppléant) pour la représenter au S.I.D. soit un total de 123 délégués.

1.2.2 LES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU S.I.D. ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU SID

En application des statuts du S.I.D., les délégués communaux se réunissent au sein de chaque territoire pour désigner leur représentant au comité syndical du S.I.D. (organe délibérant de la collectivité).

Chaque territoire est représenté, quelle que soit sa surface irriguée par 2 délégués et au-delà de 1 000 ha par un délégué supplémentaire par tranche de 1 000 ha.

Nom du Territoire	Communes membres	Surface souscrite au 01/01/2019	Nb de délégués communaux	Nb de délégués au SID
Bourne-Valentinois	ALIXAN, BARCELONNE, BEAUMONT-LES-VALENCE, BEAUREGARD-BARET, BESAYES, BOURG-DE-PEAGE, BOURG-LES-VALENCE, CHABEUIL, CHARPEY, CHATEAUDOUBLE, CHATEAUNEUF-SUR-ISERE, CHATUZANGE-LE-GOUBET, EYMEUX, GRANGES-LES-BEAUMONT, HOSTUN, JAILLANS, LA BAUME CORNILLANE, LA BAUME D'HOSTUN, MALISSARD, MARCHES, MONTELEGER, MONTELIER, MONTMEYRAN, MONTVENDRE, OURCHES, PEYRUS, PORTES-LES-VALENCE, SAINT-BARDOUX, SAINT-MARCEL-LES-VALENCE, SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS, SAINT-VINCENT-LA-COMMANDERIE, UPIE, VALENCE	10 933 ha	33	11
Etoile – Livron	ETOILE-SUR-RHONE, LIVRON-SUR-DROME	1 900 ha	2	2
Drôme Nord	ALBON*, ANDANCETTE, ANNEYRON*, BEAUSEMBLANT* BOUGE-CHAMBALUD (38), SAINT-RAMBERT-D'ALBON	1 131 ha	6	2
Herbasse - Valloire	ALBON*, ANNEYRON*, ARTHEMONAY, BATHERNAY BEAUSEMBLANT*, BREN, CHARMES-SUR-L'HERBASSE, CHATEAUNEUF-DE-GALAURE, CHAVANNES, CLAVEYSON, CREPOL, HAUTERIVES, LA MOTTE-DE-GALAURE, LAVEYRON, MARGES, MARSAZ, MONTCHENU, SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, SAINT-MARTIN-D'AOUT, SAINT-UZE	1 062 ha	21 (dont 3 communes * également sur Drôme Nord)	2
Hermitage	CHANTEMERLE-LES-BLES, CROZES-HERMITAGE, EROME, GERVANS, LARNAGE, MERCUROL-VEAUNES, SERVES-SUR-RHONE	476 ha	7	2
Plaine de Romans	CHATILLON-SAINT-JEAN, GENISSIEUX, GEYSSANS, MOURS-SAINT-EUSEBE, PARNANS, PEYRINS, SAINT-LATTIER (38), SAINT-PAUL-LES-ROMANS, TRIORS	1 914 ha	9	2
Val de Drôme	ALEX, AUTICHAMP, CHABRILLAN, CLIIOUSCLAT, CREST, DIVAJEU, EURRE, GRANE, LA REPARA-AURIPLES, LORLIOL-SUR-DROME, MONTOISON, SAOU, VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE	1 950 ha	13	2

Valdaine – Marsanne	ALLAN, BONLIEU-SUR-ROUBION, CHAROLS, CHATEAUNEUF-DU-RHONE, CLEON D'ANDRAN, CONDILLAC, ESPELUCHE, LA BATIE-ROLLAND, LA BEGUDE DE MAZENC, LA COUCOURDE, LA LAUPIE, LA TOUCHE, LES TOURRETTES, MALATAVERNE, MANAS, MARSANNE, MONTBOUCHER-SUR-JABRON, MONTELIMAR, PONT-DE-BARRET, PORTES-EN-VALDAINE, PUYGIRON, PUY-SAINT-MARTIN, ROCHEFORT-EN-VALDAINE, ROYNAC, SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION, SAINT-MARCEL-LES-SAUZET, SALETES, SAUZET, SAVASSE	4 495 ha	29	5
Sud	CLANSAYES, DONZERE, LA GARDE-ADHEMAR, LES GRANGES-GONTARDES, SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, SAINT-RESTITUT, SOLERIEUX, SUZE-LA-ROUSSE, VALAURIE	817 ha	9	2
Total		24 678 ha	126	30

Les représentants extérieurs au conseil d'administration de la régie du SID sont :

2 représentants de la Chambre d'Agriculture de la Drôme :

- Monsieur Jean-Pierre ROYANNEZ
- Monsieur Jean-Michel COTTE

4 représentants des usagers professionnels :

- Monsieur Paul DESPESE
- Monsieur Christian FOREST
- Monsieur Thierry MOMMEE
- Monsieur Emmanuel GREGOIRE

2 représentants des usagers non professionnels :

- Monsieur Jean-Paul CROUZET
- Monsieur Christian ESTEVES

1 représentant des communes du Royans :

- Monsieur Emmanuel MICOLOD

3 experts en irrigation dans le périmètre des communes membres :

- Monsieur Léo CHOVIN
- Monsieur Guy LUNEAU
- Monsieur Jean CHANAS

Conformément aux statuts du SID, le comité syndical se réunit :

- ⇒ En formation élargie (avec les personnes extérieures) chaque fois que le comité d'administration de la régie aurait eu vocation à donner un avis :
 - ✓ organisation générale des services,
 - ✓ vote du budget,
 - ✓ vote des tarifs du service,
 - ✓ et toute question relative au fonctionnement de la régie,
- ⇒ En formation restreinte (sans les personnes extérieures) chaque fois que le comité d'administration de la régie n'avait pas d'avis à donner et notamment :
 - ✓ désignation de la directrice ou du directeur,
 - ✓ élection du (de la) président(e) et des vice-président(e)s,
 - ✓ modification des statuts du syndicat,
 - ✓ composition du comité syndical,
 - ✓ désignation des membres extérieurs,

1.2.3 LES REUNIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I.D. ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU SID

5 réunions ont eu lieu en 2023. Les délibérations prises ont été les suivantes :

Date	libellé
10/01/2023	Tarifcation pour 2023 des usagers non professionnels
10/01/2023	Tarif 2023 HT Professionnels et Communes – Territoire Bourne Valentinois
10/01/2023	Tarif 2023 HT Professionnels et Communes – Territoire Val de Drôme
10/01/2023	Tarif 2023 HT Professionnels et Communes – Territoire Valdaine - Territoire Sud
10/01/2023	Tarif 2023 HT Professionnels et Communes – Territoires Plaine de Romans, Drôme Nord, Valloire-Herbasse, Hermitage
10/01/2023	Tarif 2023 Délégitaire – Territoire Etoile-Livron
10/01/2023	Tarif 2023 HT Professionnels et Communes – Territoires Bourne Valentinois, Val de Drôme, Marsanne-Valdaine, Sud, Plaine de Romans, Drôme Nord, Valloire-Herbasse et Hermitage – Surcoût énergie 2023
10/01/2023	Facturation redevance Agence de l'Eau aux abonnés 2023
10/01/2023	Acquisition d'une parcelle à Hostun
07/03/2023	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022
07/03/2023	Rapport sur les orientations budgétaires 2023
07/03/2023	Reprise du réseau de la commune de Sauzet
07/03/2023	Tarif 2023 – Robinet de jardin – Territoire Bourne Valentinois
07/03/2023	Tarifcation des missions administratives et techniques pour 2023
07/03/2023	Tarifs 2023 – Prestations main d'œuvre
07/03/2023	Tarifs 2023 – Réseaux gravitaires
04/04/2023	Affectation du résultat 2022 – Budget annexe photovoltaïque
04/04/2023	Affectation du résultat 2022 – Budget principal
04/04/2023	Approbation du BP 2023 – Budget annexe photovoltaïque
04/04/2023	Approbation du BP 2023 – Budget principal
04/04/2023	Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget annexe photovoltaïque
04/04/2023	Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget principal
04/04/2023	Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget annexe photovoltaïque
04/04/2023	Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget principal
04/04/2023	Avance consentie par le Budget principal au Budget annexe photovoltaïque
04/04/2023	Avenant n° 2 au marché de fourniture d'électricité – Lot 1
04/04/2023	Constitution de provision
04/04/2023	Marché de fourniture d'électricité 2024-2025
04/04/2023	Tarifcation particulière applicable aux irrigants du plateau de Soulier
04/04/2023	Tarifs 2023 – Gestion déléguée du réseau d'Etoile-Livron
03/07/2023	Approbation de la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal
03/07/2023	Admissions en non-valeur
03/07/2023	Désignation d'un représentant du SID au sein de la CLE du SAGE du Lez
03/07/2023	Convention de financement avec la CNR au titre du Plan 5 Rhône
03/07/2023	Transmission de biens immobiliers du SYGRED au SID

03/07/2023	Dissolution de l'ASA de la Baume d'Hostun et reprise de ses réseaux par le SID
14/11/2023	Approbation de la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal + Arrêté et signatures
14/11/2023	Contribution des irrigants aux travaux d'extension et renforcement du réseau de La Baume d'Hostun
14/11/2023	Protocole d'accord transactionnel entre le SID et la SNC Foncier Conseil
14/11/2023	Galaure-Drôme des Collines – Etudes sur les reports de prélèvements et sur les forages profonds – Demande de subventions
14/11/2023	Servitude au profit d'ENEDIS
14/11/2023	Représentation du SID au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence - désignation de M. Gérard ROCH
14/11/2023	Cession de parcelles sur la commune d'Auberives en Royans à Monsieur LARGOT

1.3 PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

Le S.I.D. est représenté par son Président et 6 vice-Présidents élus le 18 septembre 2020 :

M Bernard VALLON : Président

1^{er} Vice Présidente : Mme VIAL Anne Claire: Grands projets structurants

2^{ème} Vice Président : M ROCH Gérard : Gestion des finances

3^{ème} Vice Président : M GARIN Maryannick : Gestion des ressources humaines

4^{ème} Vice Président : M GRANGEON Philippe : Marchés publics et achats

5^{ème} Vice Président : M TRAVERSIER Richard : Exploitation et relations irrigants

6^{ème} Vice Président : M CHASTANG Jean Christophe : Gestion du foncier

1.4 BUREAU ET COMITE DIRECTEUR DE LA REGIE DU SID

Le bureau du SID est constitué de :

M Le Président : M Bernard VALLON

Les Vice-Présidents

Un représentant par territoire :

- Monsieur Luc ARMANET, *responsable du territoire de Drôme Nord*
- Monsieur Franck DOCHIER, *responsable du territoire de Valloire-Herbasse*
- Monsieur Nicolas FLANDIN, *responsable du territoire de l'Hermitage*
- Monsieur Ludwig BLANC, *responsable du territoire du Val de Drôme*
- Monsieur Sébastien MOURRAT, *responsable du territoire Plaine de Romans*

Il est élargi à 4 personnes extérieures membres du Conseil d'Administration de la Régie pour siéger en formation de **Comité Directeur de la Régie**.

- Monsieur Léo CHOVIN
- Monsieur Jean CHANAS
- Monsieur Guy LUNEAU
- Monsieur Jean-Paul CROUZET

1.5 COMMISSIONS

Composition de la commission d'appel d'offres :

M Bernard VALLON Président,

délégués titulaires : Monsieur Philippe GRANGEON, Monsieur Gérard ROCH, Madame Anne-Claire VIAL, Monsieur Stéphane HILAIRE, Monsieur Christian CHABERT

délégués suppléants : Monsieur Christian RAMAT, Monsieur Laurent TERRAIL , Madame Anaïs ROBERT, Monsieur Maryannick GARIN, Monsieur Ludwig BLANC

Composition de la commission de délégation de services publics :

M Bernard VALLON Président,

délégués titulaires : Monsieur Philippe GRANGEON, Monsieur Jean-Christophe CHASTANG, Monsieur Claude LAYS, Monsieur Nicolas FLANDIN, Monsieur Richard TRAVERSIER

délégués suppléants : Monsieur Christian RAMAT, Monsieur Laurent TERRAIL, Madame Anaïs ROBERT, Monsieur Maryannick GARIN, Monsieur Ludwig BLANC.

1.6 REPRESENTANTS DU SID DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

SAEML Rhône-Vallée : Monsieur Laurent TERRAIL

CLE du SAGE du Val de Drôme : Monsieur Ludwig BLANC

CLE du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence : Madame Anne-Claire VIAL

CLE du SAGE Bièvre-Lies-Valloire : Monsieur Luc ARMANET

CLE du SAGE Roubion-Jabron : Monsieur Frédéric LERAT

CLE du SAGE du Lez : Monsieur Maryannick GARIN

Représentants à l'OUGC :

Délégués titulaires : Monsieur Bernard VALLON, Madame Anne-Claire VIAL, Monsieur Gérard ROCH, Monsieur Maryannick GARIN, Monsieur Philippe GRANGEON, Monsieur Richard TRAVERSIER, Monsieur Jean-Christophe CHASTANG, Monsieur Ludwig BLANC, Monsieur Sébastien ROUSSIN, Monsieur Franck DOCHIER, Monsieur Georges DELOCHE, Monsieur Nicolas FLANDIN

Délégués suppléants : Monsieur Romuald-Davy DOUCIN, Monsieur Sébastien MOURRAT, Monsieur Claude LAYS

Les élus du SID ont participé de manière assidue aux réunions de ces différentes instances.

2- GESTION

La majeure partie des réseaux est désormais gérée en régie directe et il n'y a plus qu'un seul territoire géré par voie d'affermage.

2.1 GESTION EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Les réseaux du territoire d'Etoile-Livron sont gérés par la SAUR par un contrat qui prendra fin au 31 décembre 2029.

2.2 GESTION EN REGIE DIRECTE

Les autres territoires sont gérés en régie par les équipes du SID.

Les services du SID sont placés sous l'autorité d'une **Directrice générale** et organisés comme suit :

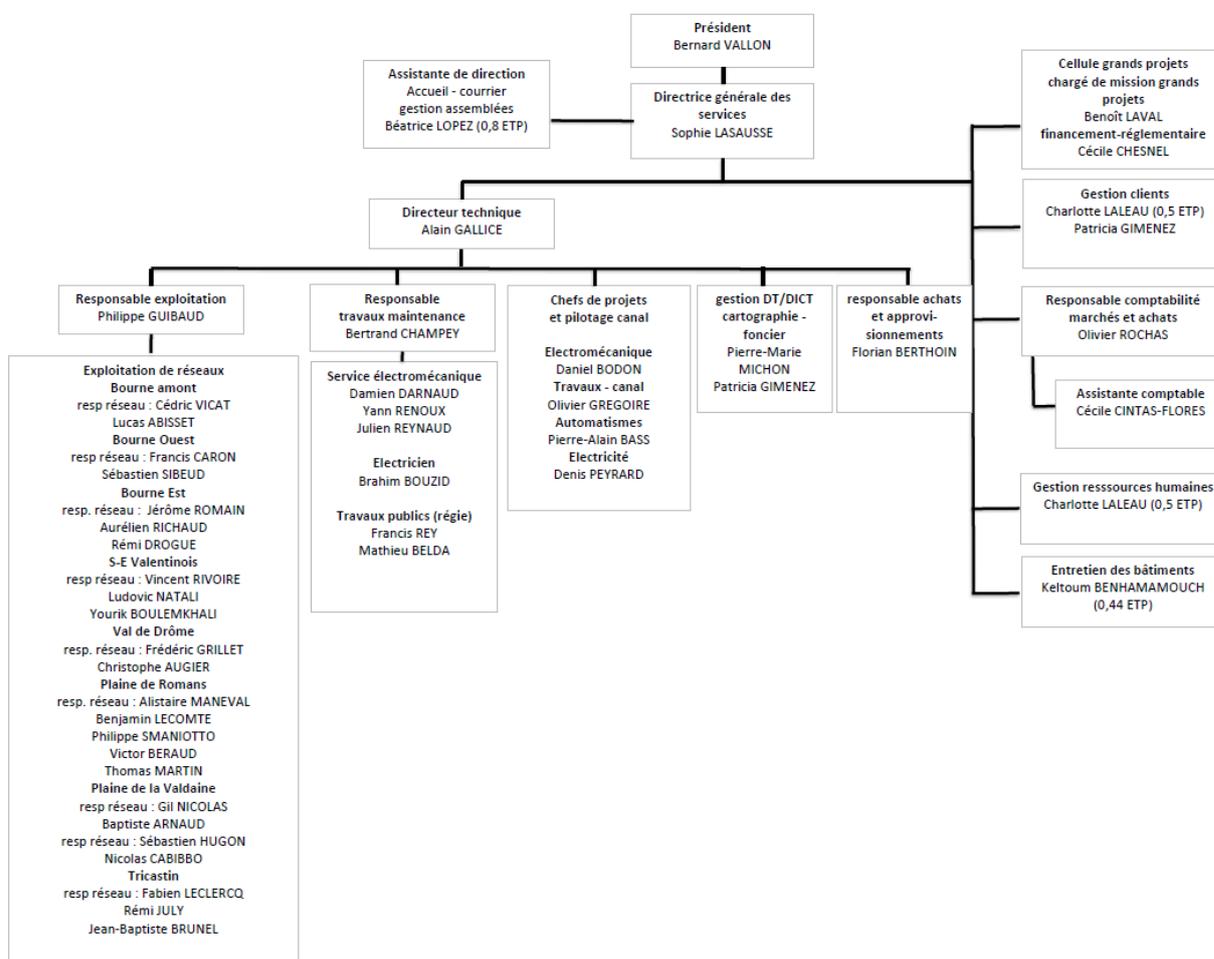
- Des **services supports** à caractère administratif : comptabilité, marchés, ressources humaines, gestion clientèle,
- Une cellule dédiée aux **grands projets**,

placés sous l'autorité directe de la direction générale,

- Une **direction exploitation**, encadrant les **services supports techniques** implantés au siège : maintenance et travaux, cartographie et foncier, achats et approvisionnements, 4 chefs de projet et 3 antennes d'exploitation placées sous l'autorité d'un responsable basé au siège :
 - **antenne "plaine de Valence"** implantée au siège assurant l'exploitation des réseaux et les relations avec les irrigants situés entre la rivière Isère et la Rivière Drôme,
 - **antenne "plaine de Romans"** implantée dans les locaux de St Paul Les Romans assurant l'exploitation des réseaux et les relations avec les irrigants situés au nord de la rivière Isère,
 - **antenne "plaine de la Valdaine"** implantée dans les locaux de Montboucher-sur-Jabron assurant l'exploitation des réseaux et les relations avec les irrigants situés au sud la Rivière Drôme.

2.3 RESSOURCES HUMAINES

2.2.1 ORGANIGRAMME



2.2.2 STATUT DU PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2023, l'effectif du S.I.D. est de 47 salariés, dont 3 à temps partiel.

Statut	Nb
Privé	42
Public (titulaires)	5

2.2.3 EVOLUTION DES EFFECTIFS

Nombre de recrutements : 6

En 2023, nous avons accueilli au sein de nos équipes 6 nouveaux salariés :

3 agents d'exploitation de réseau :

- Ludovic NATALI
- Victor BERAUD (qui était précédemment apprenti au sein de l'atelier de maintenance électromécanique)
- Lucas ABISSET

2 techniciens de maintenance électromécanique :

- Julien REYNAUD
- Yann RENOUX

1 apprenti

- Lenny CANOU, à l'exploitation

Nombre de départs : 6

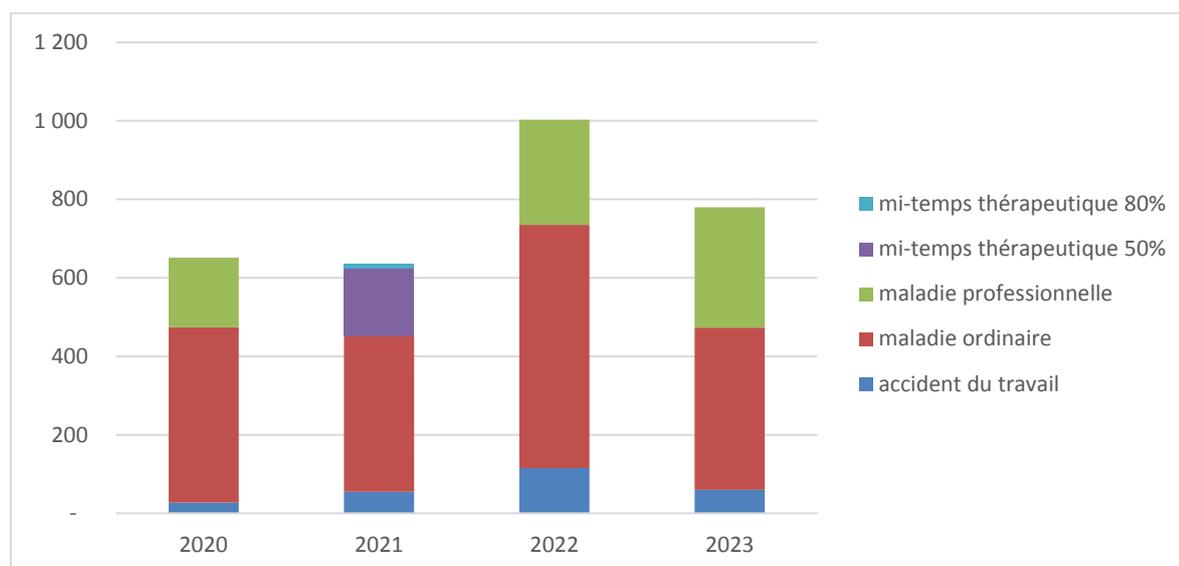
- Inaptitude physique : 1
 - Ibrahim KOLEILAT
- Autres motifs : 5
 - Lionel CRON
 - Guy DONAZZOLO
 - Félix JO
 - Audrey MARTINEZ
 - Olivier MULLER

2.2.4 DELEGUES DU PERSONNEL

Deux réunions ont eu lieu en 2023. Les délégués ont travaillé en concertation avec la direction et les services en vue de la refonte de la convention de gestion sociale datant de 2013.

2.2.5 ABSENCES

L'absentéisme pour cause de maladie est en baisse par rapport à 2022 mais reste marqué par des arrêts longs. Deux salariés ont totalisé 392 jours d'absence sur les 647 jours d'absence pour maladie ou accident du travail enregistrés en 2023, soit près de 60%.



2.2.6 FORMATION

19 salariés ont suivi au moins une formation en 2023 :

- Dans le domaine de la sécurité : habilitations électriques (initiales et recyclage), CACES, autorisation d'intervention à proximité des réseaux
- Permis BE

Au total, 283 h de formation ont été dispensées en 2023, pour un montant de 10.450 €.

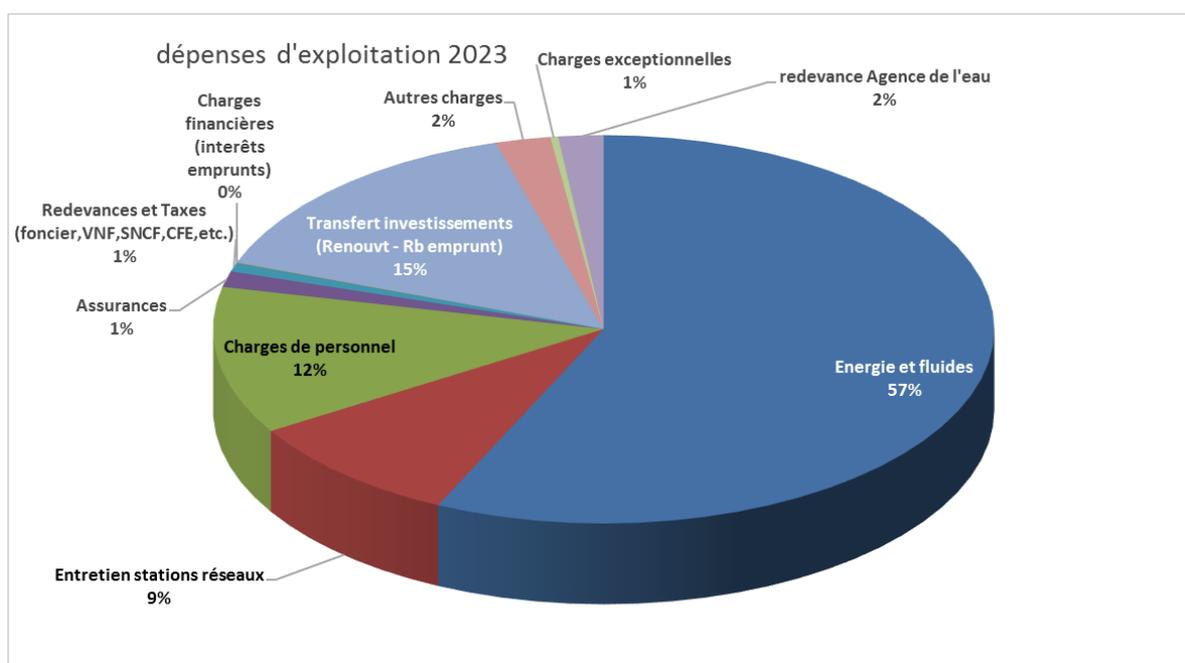
3- LES RESULTATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2023

3.1 SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

3.1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

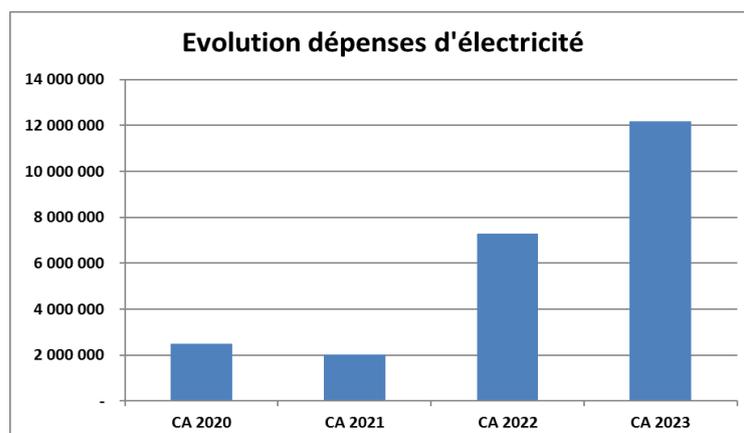
dépenses de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	évol 2023/2022 en %
Energie et fluides	7 295 287,71	12 189 384,30	67,09
Entretien stations réseaux	1 231 545,82	1 980 172,41	60,79
Charges de personnel	2 546 383,21	2 629 303,90	3,26
Assurances	254 765,22	281 099,99	10,34
Redevances et Taxes (foncier,VNF,SNCF,CFE,etc.)	116 606,74	166 591,33	42,87
Charges financières (intérêts emprunts)	42 003,00	38 295,79	- 8,83
Transfert investissements (Renouvt - Rb emprunt)	2 756 763,04	2 901 494,58	5,25
Autres charges	390 492,06	467 122,35	19,62
Charges exceptionnelles	15 445,14	69 089,06	347,32
redevance Agence de l'eau	216 041,00	399 536,00	84,94
TOTAL	14 865 332,94	21 122 089,71	42,09

Les dépenses se répartissent comme suit :



- L'électricité

L'électricité qui représentait moins de 20 % des dépenses avant 2022, est depuis 2 ans le 1^{er} poste de dépenses d'exploitation, soit 57% des dépenses, (50% en 2022 pour une consommation d'eau plus importante)



La consommation d'électricité a suivi la consommation en eau de nos clients : 49,6 GWh en 2023 (pour 46,5 Mm3) contre 69,6 GWh (pour 66,8 Mm3) en 2022.

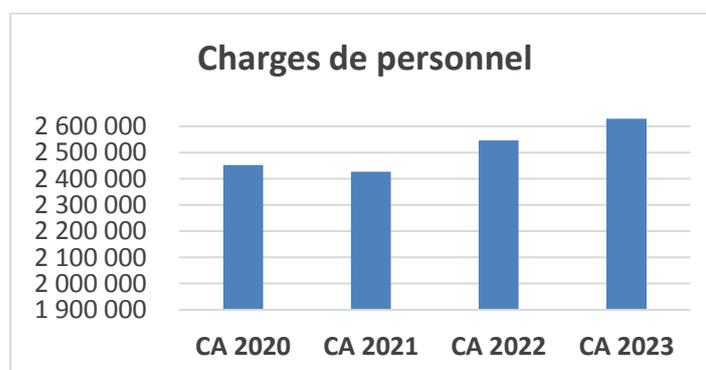
Par contre et malheureusement, comme prévu, la facture d'électricité s'est envolée compte-tenu des tarifs qui nous ont été appliqués en 2023. Ci-dessous à titre d'exemple les tarifs des heures pleines d'été (HPE) et heures creuses d'été (HCE) des équipements raccordés en haute tension (segments C2 et C3) qui représentent 95% de la consommation totale du SID :

prix d'achat du MWh					
C2-C3	2020	2022		2023	
		hors aide	avec aide	hors aide	avec aide
HPE	33 €	151 €	60 €	281 €	200 €
HCE	26 €	137 €	46 €	257 €	176 €

Le SID a bénéficié de l'amortisseur électricité et a déposé plusieurs demandes auprès du guichet d'aide destiné aux électro-intensifs pour un montant total de 1.746.000 € mais n'a toujours pas encaissé les d'aide à ce titre. Au total, le SID aura bénéficié de 4 M€ d'aide d'Etat, toutes aides confondues.

- Dépenses de personnel

Les dépenses sont en hausse de 4 %, du fait de l'augmentation des salaires décidée en 2023 pour compenser les effets de l'inflation. L'effectif se composait de 48 salariés (+ 1 apprenti), soit 47,24 ETP au 31/12/2023. Les effectifs sont à l'heure actuelle au complet et se sont stabilisés.

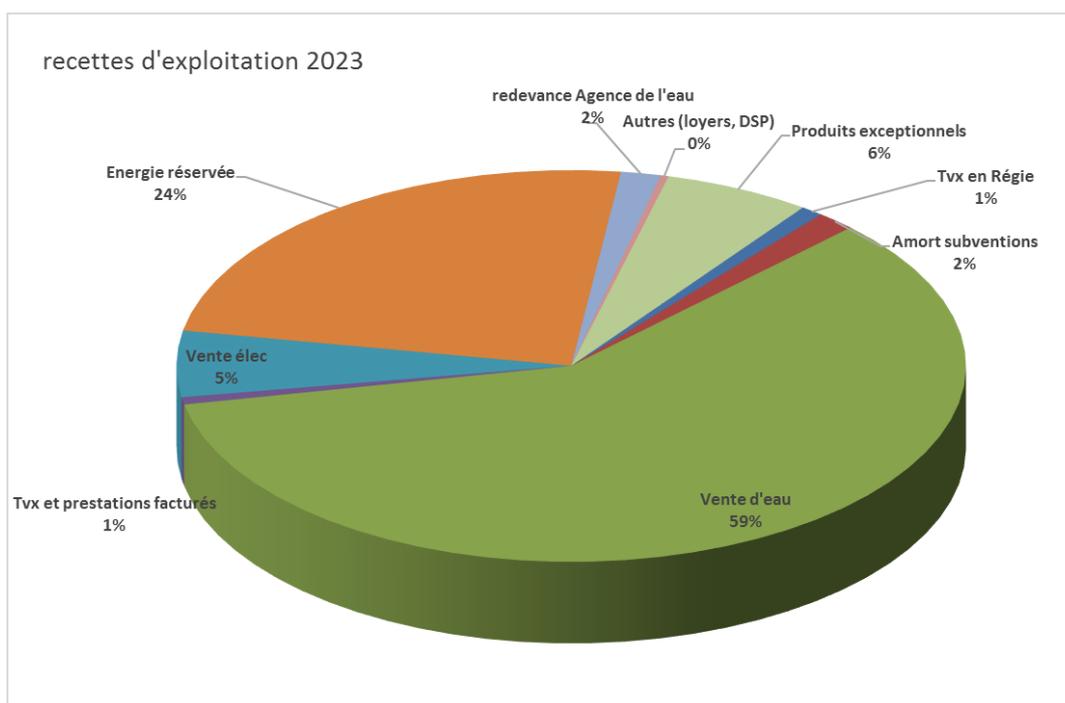


Les recettes d'exploitation sont quant à elles en baisse de 4% sous l'effet de la baisse de la consommation d'eau et de la baisse du prix de vente de l'hydroélectricité (72 €/MWh en moyenne en 2023, contre 180 € en 2022), et malgré une augmentation de la production par la Centrale de l'Ecancière.

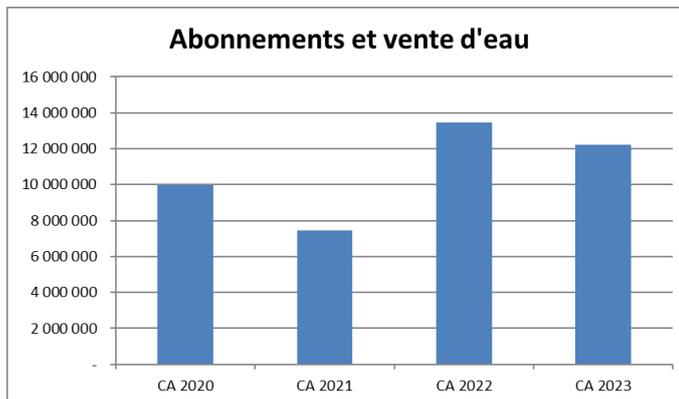
Ces baisses sont en partie compensées par le produit de l'énergie réservée et par le versement par Engie de la « ristourne » de 15 €/MWh sur notre consommation 2022.

Recettes de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	évol 2023/2022 en %
Tvx en Régie	201 016,54	187 537,00	- 6,71
Amort subventions	330 108,34	330 108,34	-
Vente d'eau	13 448 214,58	12 222 408,49	- 9,12
Tvx et prestations facturés	174 431,87	124 159,52	- 28,82
Vente élec	1 733 947,84	1 123 725,00	- 35,19
Energie réservée	4 598 266,11	4 975 067,71	8,19
redevance Agence de l'eau	483 232,34	336 403,15	- 30,38
Autres (loyers, DSP)	387 015,71	66 940,52	- 82,70
Produits exceptionnels	133 984,25	1 242 142,43	827,08
TOTAL	21 490 217,58	20 608 492,16	- 4,10

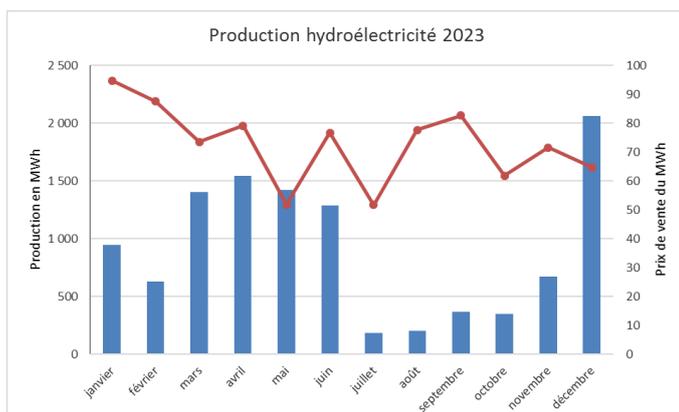
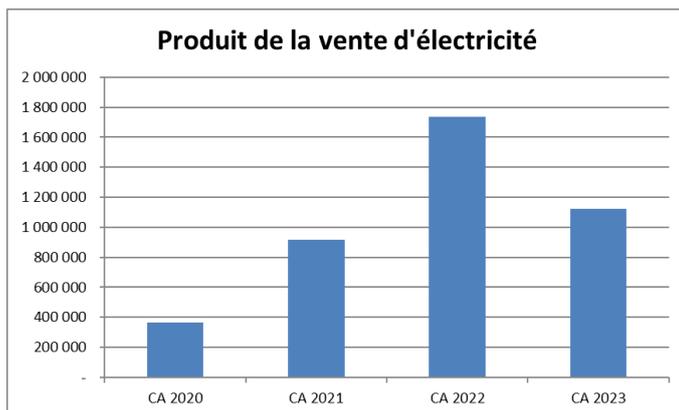
Leur répartition est la suivante :



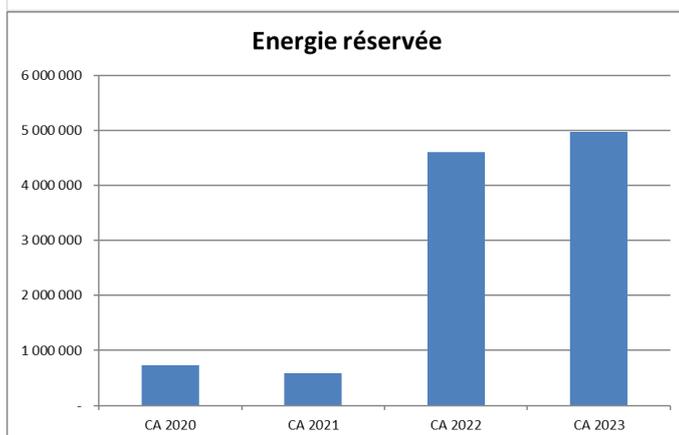
Les recettes de vente d'eau sont en baisse de 9%



Malgré une hausse de production de 2% sur nos 2 centrales, le produit de la vente de l'hydroélectricité est en baisse sensible. Le prix moyen du MWh vendu s'est élevé à 72 €, contre 180 € l'année précédente.



Le produit de l'énergie réservée, en hausse de 8%, reste élevé car il est calculé sur le prix de l'électricité sur un an glissant. Il a donc été moins sensible à la baisse des prix sur le marché.



3.1.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Le SID a engagé 6,8 M€ d'investissement, dont 5 M€ payés sur l'exercice et 1,8 M€ non encore facturés :

DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2023	BP 2023
DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 054 113,67	10 054 927,17
DEPENSES FINANCIERES	250 476,90	850 000,00
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	517 645,34	630 275,00
OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-
RESTES A REALISER		3 603 921,49
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 822 235,91	15 139 123,66
RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2023	BP 2023
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 163 899,96	558 772,00
AUTRES RECETTES D'EQUIPEMENT	187 062,40	8 500,00
DOTATIONS - RESERVES	3 258 133,33	3 258 133,33
AMORTISSEMENTS	2 901 494,58	3 200 000,00
VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		-
RESTES A REALISER		2 916 543,00
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	5 197 175,33	5 197 175,33
TOTAL	8 510 590,27	9 941 948,33
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 688 354,36	5 197 175,33
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 198 944,63	15 139 123,66

Parmi les plus importants chantiers payés en 2023, on trouve :

- Le maillage entre Alex et Crest Nord,
- Les travaux de construction de la nouvelle station de pompage de la Baume d'Hostun et l'extension du réseau sur la plaine d'Eymeux,
- L'extension de la réserve de Divajeu.

Le SID a encaissé 2,1 M€ de subvention, dont 1,7 M€ de subventions qui restaient dues au titre de l'opération d'alimentation du territoire d'Alex-Montoison par l'eau du Rhône, 352 K€ d'acompte sur le chantier de maillage entre Alex et Crest Nord, 60 K€ de certificats d'économie d'énergie pour la station des Roussons et 27 K€ pour l'opération Débitmètres.

3.1.3 RESULTAT DE L'EXERCICE

	RESULTAT ANTERIEUR	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION
Exploitation	7 427 141,15	21 122 088,18	21 233 838,09	111 749,91	7 538 891,06
Investissement	5 197 175,33	5 822 235,91	8 510 590,27	2 688 354,36	7 885 529,69
RAR invest à reporter		1 824 433,33	858 243,79		-966 189,54
TOTAL	12 624 316,48	26 944 324,09	29 744 428,36	2 800 104,27	14 458 231,21

Le résultat excédentaire de 7.538.891,06 € a été affecté comme suit :

Affectation en réserves R1064	14.833,34 €
Affectation en réserves R1068	3.500.000,00 €
Report en exploitation R002	4.024.057,72 €

3.2 ETAT DE LA DETTE

Le SID poursuit son désendettement.

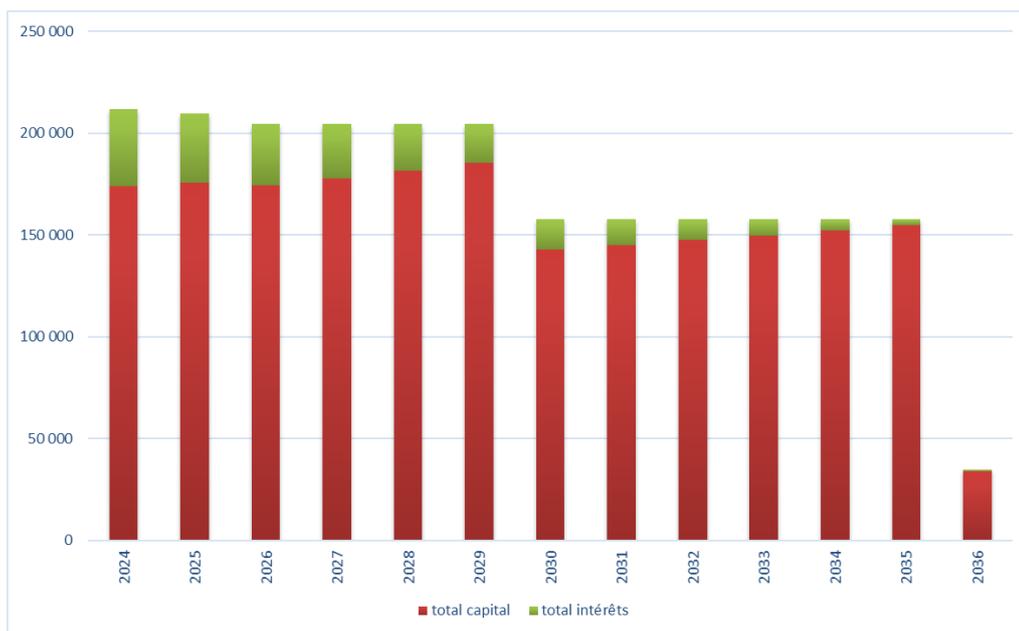
Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à **1.993.680 €**. La dette est composée à 100% de produits non structurés.

L'annuité de l'exercice 2023 s'est élevée à 211.662 €

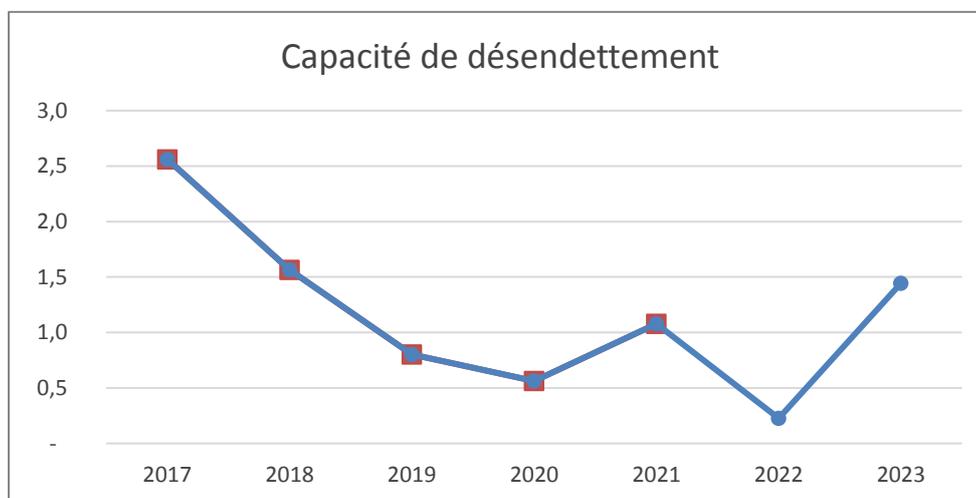
dont Capital : 170.476 €

dont Charges d'intérêts : 41.185 €

Le profil d'extinction de la dette se présente comme suit :



La capacité de désendettement (qui mesure le nombre d'années qui serait nécessaires pour rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant que le SID y consacre l'intégralité de son épargne brute) s'est allongée du fait de l'augmentation des dépenses d'exploitation (électricité essentiellement) mais reste faible (1 an et demi) :



3.3 ETAT DU RECOUVREMENT

Au 31 décembre 2023, les restes à recouvrer au titre des exercices antérieurs sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	Total général
Bourne-Valentinois	7 563,61	7 698,14	11 294,99	97 898,71	100 596,73	225 052,18
Drôme nord		417,92	492,99	576,42	9 106,35	10 593,68
Hermitage					9 257,55	9 257,55
Marsanne-Valdaine	11 025,92	16 145,70	18 773,68	34 951,71	44 082,37	124 979,38
plaine de Romans	3 347,50	2 396,54	42,31	13 655,71	14 810,92	34 252,98
Sud	321,19	441,41	843,13	2 032,57	4 925,90	8 564,20
Val de Drôme	366,57	125,47	355,27	913,54	24 842,35	26 603,20
Valloire-Herbasse	960,87	814,36	1 542,08	3 959,92	4 981,46	12 258,69
Total général	23 585,66	28 039,54	33 344,45	153 988,58	212 603,63	451 561,86

Il est possible de constater que les recouvrements s'opèrent moins vite qu'auparavant, signe d'une certaine dégradation de la situation de nos clients, qui demandent davantage de délais de paiement qu'auparavant.

Il faut noter qu'il n'a pas été tenu compte des restes à recouvrer concernant la facturation des consommations 2023, émise en novembre 2023.

4- LISTE DES MARCHES ATTRIBUES PAR LE SID EN 2023

n°	Libellé	Titulaire	Date_signatur
2022-0007	ETUDE DE RECONVERSION DU GRAVITAIRE DU TRICASTIN EN RESEAU SOUS PRESSION	SARL CA EAU	28/02/2023
2022-0012	REFECTION ETANCHEITE RESERVE LAFARGE	GROUPEMENT OBOUSSIER-NMG ETANCHEITE	24/01/2023
2022-0015	ACQUISITION SOLUTION CARTOGRAPHIQUE METIER DEDIEE A LA GESTION DES RESEAUX D'IRRIGATION	SAS ALTEREO INFORMATIQUE	09/05/2023
2023-0001	PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVES A LA SECURITE PUBLIQUE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES	SAS ISL INGENIERIE	10/04/2023
2023-0002	ACHEMINEMENT ET FOURNITURE D'ELECTRICITE 2024-2025	SAS VOLTERRES	05/09/2023
2023-0003	TRAVAUX ELECTRIQUES DE LA STATION DE CHAUFFONDES	SA EDRELEC	23/08/2023
2023-0004	AUSCULTATION D'OUVRAGES CLASSES SECURITE PUBLIQUE	SAS SITES	10/10/2023
2023-0005	RENOUVELLEMENT DU DEGRILLEUR DE LA STATION DE POMPAGE DE PLANCELLE	Société 01 POMPAGE SAS	09/11/2023
2023-0006	Etude géotechnique de conception avant-projet pour l'étude de rénovation du barrage d'Auberives en Royans	SAS GEOLITHE	15/09/2023
2023-0007	ETUDES GEOTECHNIQUES ET GEOPHYSIQUES DU TUNNEL DES ALLEMANDS ET DE SON VERSANT	SARL SAGE INGENIERIE	01/12/2023

A noter, les bons résultats du marché de fourniture d'électricité pour 2024-2025.

Compte-tenu des difficultés rencontrées dans l'exécution de notre accord-cadre 2020-2023, surtout les 2 dernières années, avec un prix indexé ARENH, qui nous a exposés de manière très forte à l'écroulement et aux très fortes hausses des prix sur le marché, le choix a été fait de changer notre stratégie d'achat.

Nous avons décidé de nous approvisionner à prix de marché pour l'intégralité des volumes, puis d'activer un « swap » ARENH, c'est-à-dire de valoriser nos droits ARENH sur le marché, cette valorisation venant minorer les prix unitaires de fourniture.

Le jour de l'achat sur le marché à 186 € prix moyen, nous avons fait le choix d'exécuter le soir même notre swap ARENH à hauteur de 70% de notre droit théorique au prix ci-dessous :

- CAL BL 24 : 136 €/MWh
- CAL BL 25 : 124 €/MWh

Ce qui nous a amenés à un prix résiduel moyen de 39,21 €/MWh, hors capacité, et qui se décompose au final comme suit :

PU/MWh 2024 fourniture avec swap et capa	base	HP		HC	
		HPH	HCH	HPB	HCB
C5	149,29 €	154,99 €		101,59 €	
	base	HPH	HCH	HPB	HCB
C4		36,80 €	36,80 €	36,80 €	36,80 €
C2-C3	42,03 €	42,03 €	42,03 €	42,03 €	42,03 €

Sachant que le segment C5 représente entre 0,05 et 0,1% de la consommation annuelle, le segment C4, entre 3 et 5% et les C2-C3, entre 94 à 96,5%.

5- PERFORMANCE DES RESEAUX

Le tableau ci-dessous fait apparaître le rendement hydraulique des réseaux et leur efficacité globale.

Rendement < 75% : **mauvais** Rendement entre 75% et 85% : **Correct** Rendement > 85% **Très bon**

Territoire	Réseau	Données 2023					Rendement hydraulique		Efficacité globale	
		Nb borne	surface souscrite	débit souscrit	VOLUME consommé	VOLUME prélevé	2023	Tendance par rapport à 2022	2023	Tendance par rapport à 2022
		u	Ha	m3/h	m3	m3			Kwh/m3 consommé	
Drôme Nord	Port Champagne	448	911	9 866	1 716 556	1 716 556	100,00%	→	1,0899	nc
Drôme Nord	Andancette	70	144	1 115	262 645	262 645				
Total Drôme Nord		518	1 055	10 981	1 979 201	1 979 201	100,00%	→	0,9452	→
Valloire Herbasse	Bren - Chavannes	184	329	3 285	466 871	497 236	93,89%	→	0,8622	→
Valloire Herbasse	Herbasse BS (Crépol - Le Chalou - Marsaz - St Donat)	32	82	930	81 441	80 231	101,51%	→		
Valloire Herbasse	Herbasse HS (Arthemonay - Bathernay - Margès - Montchenu)	27	65	730	107 652	104 065	103,45%	→	0,9356	→
Valloire Herbasse	Valloire - Galaure	148	347	1 200	631 953	714 422	88,46%	→		
Valloire Herbasse	Crépol- Montchenu	22	61	407	46 763	50 689	92,25%	→		
Valloire Herbasse	Margès	41	131	874	175 031	197 754	88,51%	→	1,0058	→
Valloire Herbasse	St Donat - Clérieux	18	53	365	63 093	62 066	101,65%	→		
Total Valloire Herbasse		472	1 068	7 791	1 572 804	1 706 463	92,17%	→	0,6706	→
Hermitage	Réseau SEG	118	108	1 030	82 862	134 401	61,52%	→	0,5260	→
Hermitage	Réseau Larnage	225	435	3 026	455 039	577 224	78,83%	→	2,2242	→
Total Hermitage		343	544	4 056	537 721	711 625	75,56%	→		→
Plaine de Romans	Plaine de Romans	1 002	1 900	14 270	2 009 754	2 239 766	89,73%	→	0,9413	→
Plaine de Romans	Peyrins-Geysans	12	27	200	30 969	34 634	89,42%	→	0,5360	→
Total Plaine de Romans		1 014	1 927	14 470	2 040 723	2 274 400	89,73%	→	0,9351	→
Bourne Valentinois	Portes les Valence / Fontaines	582	néant	3 104	945 766	1 076 041	87,89%	→		
Bourne Valentinois	Riviers/SMS/Plaine de Valence	2 225	néant	9 134	2 568 513	2 767 736	92,80%	→		
Bourne Valentinois	Combeaux	353	néant	1 421	218 802	253 641	86,26%	→		
Bourne Valentinois	Lilas 1 / Lilas 2 / Morliettes	3 064	néant	15 973	4 218 230	5 233 287	80,60%	→		
Bourne Valentinois	Papelissier	127	176	1 501	684 048	748 688	91,37%	→	0,8284	→
Bourne Valentinois	Monts du Matin (2)	413	946	6 706	2 508 481	3 091 394	81,14%	(2)		→
Bourne Valentinois	Vernet	93	206	1 589	484 852	574 405	84,41%	→		
Bourne Valentinois	Les Ruches/Mondy BS	719	816	7 168	1 954 655	2 473 160	79,03%	→		
Bourne Valentinois	Mondy HS (3)	76	141	1 041	336 137	302 849	110,99%	(3)		
Bourne Valentinois	AMC	751	920	7 279	2 837 243	3 080 216	92,11%	→		
Bourne Valentinois	Buzatte	30	91	542	216 271	240 246	90,02%	→		
Bourne Valentinois	Hostun-Jaillans (BS + HS)	301	786	4 710	1 255 837	1 268 312	99,02%	→	1,0276	nc
Bourne Valentinois	Grange les Beaumont	56	142	971	249 862	290 129	86,12%	→	0,9717	→
Bourne Valentinois	Sud Est Valentinois	1 019	1 375	13 196	4 094 930	4 496 621	91,07%	→	1,2363	→
Total Bourne Valentinois		9 809	5 599	74 335	22 573 627	25 896 725	87,17%	→	0,9151	→
Val de Drôme	Réseau Alex - Crest BS	425	960	7 786	2 925 473	3 459 792	84,56%	nc	0,9651	nc
Val de Drôme	Réseau Crest Nord HS	72	218	1 617	612 878	736 329	83,23%	nc	1,2589	nc
Val de Drôme	Réseau Grâne	12	33	214	88 072	84 837	103,81%	→	0,7799	→
Val de Drôme	Réseau Crest Sud	204	482	3 558	1 102 699	1 275 453	86,46%	→	1,3069	→
Val de Drôme	Réseau Lorial/Cliousclat	264	néant	2 904	775 718	883 467	87,80%	→	0,8402	→
Total Val de Drôme		977	1 692	16 079	5 504 840	6 439 878	85,48%	→	1,0457	→
Valdaine	Marsanne	576	1 602	10 897	5 505 535	7 585 795	72,58%	→	1,7717	→
Valdaine	Nord	494	890	7 760	2 009 951	3 178 580	63,23%	→	0,9219	→
Valdaine	Sud	647	1 561	12 205	3 558 303	5 057 000	70,36%	→	1,3394	→
Total Valdaine		1 717	4 052	30 862	11 073 789	15 821 375	69,99%	→	1,4786	→
Sud Drôme	St Restitut	344	260	3 195	513 287	668 096	76,83%	→	0,9468	→
Sud Drôme	Tricastin Pression	1 170	nc	7 026	740 364	924 618	80,07%	→	0,1991	nc
Total Sud Drôme		344	260	3 195	1 253 651	668 096	187,65%	→	0,3877	→
Etoile-Livron (1)	SAUR	764	1 879	13 969	3 749 145	5 911 676	63,42%	→	nc	nc
Total Etoile Livron		764		13 969	3 749 145	5 911 676	63,42%	nc	nc	nc
Total général		17 128	18 077	182 764	50 285 501	62 334 057	80,67%	→	0,9886	→

(1) : informations provisoires : en attente du rapport annuel SAUR

(2) : rendement sous estimé : débitmètre Maillage Mondy MDM/Mondy (5 chemin) hors service

(3) : Rendement sur estimé : débitmètre Maillage Mondy MDM/Mondy (5 chemin) hors service

6- PERSPECTIVES ET PROJETS DU SID

6.1 ALIMENTATION DU TERRITOIRE DE CREST NORD PAR LE TERRITOIRE D'ALEX-MONTOISON

L'opération est achevée. Le maillage a été mis en service pour la saison 2023. Elle permet de mailler les réseaux d'Alex-Montoison et de Crest Nord Bas Service et de supprimer totalement les prélèvements en période d'étiage dans la rivière Drôme au seuil SMARD pour le réseau de Crest Nord.

6.2 TERRITOIRE DE CREST SUD : AGRANDISSEMENT DE LA RESERVE DE CHOMEANE

L'opération est achevée, l'extension a été réalisée au cours des intersaisons 2021-2022 et 2022-2023. Elle a permis d'augmenter la capacité de stockage de la réserve à 100 000 m3.



© SID Extension de la réserve terminée

6.3 CONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE DE LA BAUME D'HOSTUN ET RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION DE LA PLAINE D'EYMEUX

L'opération est achevée, les installations ont été mises en service en Juillet 2023. Elle a consisté au remplacement des stations de pompage du SID et de l'ASA par une station unique et à un maillage des réseaux.

Le SID a procédé à l'inauguration des installations en présence des entreprises et financeurs le 30 avril 2024.



© SID Inauguration des installations

6.4 RECONVERSION DU RESEAU GRAVITAIRE DU TRICASTIN

Objectif :

L'objectif est de remplacer le réseau gravitaire par un réseau sous-pression afin de :

- Prévenir de la ruine les ouvrages actuels
- Amélioration de la sécurité des riverains du canal
- Maintenir et redynamiser l'agriculture locale
- Réaliser des économies d'eau importantes



© SID Canaux gravitaire du Tricastin



© SID Un réseau vétuste, des pratiques non économes en eau et en énergie, des installations vieillissantes

Le projet prévoit : la modification de la station de pompage des Echaravelles, la reconversion du réseau gravitaire par la création d'un réseau d'irrigation sous pression dans la plaine de la Garde Adhémar et la création d'un réservoir et d'une station de reprise pour alimenter le plateau des Chirouzes.

Au total, le passage sous pression permettra d'économiser, directement et indirectement, 2 Mm³ à 3 Mm³ par an.

Ce projet est intégré dans le projet de territoire de HPR « Hauts de Provence Rhodanienne » dans le périmètre Drôme-Vaucluse.

Etat d'avancement :

En 2022, le SID a mandaté le cabinet d'études Ca'Eau pour la réalisation d'un Avant-Projet détaillé. L'objectif de cette étude est double :

- Connaître les besoins d'irrigation des exploitations agricoles et confirmer les orientations prises dans les études de faisabilité
- Déterminer les principales caractéristiques du projet

SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Siège Administratif : 23, rue des Tilleuls – 26120 MONTELIER

Tél : 04.75.58.75.55 <https://www.syndicat-irrigation-dromois.fr>

Des entretiens avec les abonnés SID et des irrigants individuels et agriculteurs non irrigants du secteur manifestant un intérêt pour le projet ont été réalisés. Ils ont permis d'étudier plusieurs solutions.

Le scénario retenu comprend les 580 ha du réseau existant et 886 ha d'extensions, soit un périmètre total de 1466 ha pour 87 exploitations agricoles.

Le SID a lancé la consultation relative à la maîtrise d'œuvre, le choix du candidat est prévu en septembre 2024.

Le planning prévisionnel des opérations à suivre est le suivant :

- Phase projet et étude environnementale : 2024 – 2025
- Etude foncière : 2025
- Phase travaux : 2026 – 2027

Coût et financement :

Ce projet est inscrit au programme d'aides de la CNR au titre de ces missions d'intérêt général (MIG).

L'étude d'Avant-Projet, d'un montant de 68 385 €, a été intégralement subventionnée par l'Etat.

Le montant des travaux est estimé à 18,9 M€ dont 1,9 M€ pour le démantèlement des canaux.

6.5 HAUTS DE PROVENCE RHODANIENNE (HPR)

Pour mémoire, l'objectif du projet HPR était de déterminer un schéma directeur de réseaux d'irrigation modernes, multi-usage, permettant d'une part, de réduire les prélèvements d'eau importants effectués l'été dans les trois rivières Lez, Eygues et Ouvèze et dans la nappe souterraine du Miocène et, d'autre part, de répondre aux demandes en eau croissantes des secteurs ne disposant pas des ressources en eau indispensables pour la pérennité de l'agriculture, dans un contexte de changement climatique.

Le projet HPR couvre 82 communes dans le sud Drôme et nord Vaucluse.



© SID Territoire HPR

L'ASA du Canal de Carpentras et le SID ont fait état de leur intérêt pour porter respectivement la branche sud et la branche nord du projet HPR. Les deux structures ont mis pour conditions :

- Qu'une mission de préfiguration, englobant les aspects juridiques, financiers et techniques en vue d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'adducteur nord du projet HPR, en co-maîtrise d'ouvrage avec l'ASA du Canal de Carpentras ou seul, soit réalisée
- Qu'un soutien financier massif des partenaires institutionnels soit apporté pour la prise en charge de cette étude.

Pour la réalisation de la mission de préfiguration, un marché a été attribué fin 2022 à la Société du Canal de Provence qui a démarré les études et un chargé de mission a été recruté en avril 2023 par l'ASA et le SID, il s'agit de M. Bertrand SAUGUES.

Les principaux enjeux de l'étude réalisée au service ingénierie de la Société du Canal de Provence sont les suivants :

1. Quelle est la réalité des coûts d'aménagement?
2. Quelles parties du territoire raccrocher à l'adducteur?
3. Quels seront ses coûts énergétiques?
4. Qui participera à l'investissement? à quelle hauteur? Selon quelles modalités?
5. Comment bâtir un projet de territoire de gestion de l'eau répondant à des usages multiples?
6. Quels impacts juridiques et économiques pour les structures porteuses du projet?

L'objectif de la mission est de **définir le scénario à mettre en œuvre à partir de l'analyse** des précédents scénarios Rhône V1 et V2 ainsi que de construire un scénario alternatif.

Le scénario à mettre en œuvre sera celui offrant **la meilleure solution technique, économique et environnementale** compte tenu du contexte local et des problématiques actuelles.

Pour cela il est nécessaire de :

1. Réviser les études HPR précédentes, et apporter des éclairages et approfondissements sur les volets techniques, juridiques, institutionnels, économiques et financiers
2. Répondre aux questionnements liés aux PTGE et élargir le projet à du multi-usage et vérifier les conditions d'engagement d'autres parties
3. Préfigurer toutes les conséquences pour les maîtres d'ouvrage porteurs du projet
4. Apporter un appui dans la prise de décision

Ces éléments de cadrage ont été présentés aux membres du comité de pilotage (COPIL) lors d'une 1^{ère} réunion le 19 janvier 2023.

Le rapport d'Etape 1 de l'étude de préfiguration pour la mise en œuvre du projet Hauts de Provence Rhodanienne a été diffusé et présenté au comité technique en Octobre 2023. Une présentation au comité de pilotage, axée sur les scénarios d'aménagement élaborés, a été faite le 1^{er} Décembre 2023.

Trois scénarios de desserte des territoires ont été présentés au COPIL :

- **S1 - Rhône Max-Nord** : Recherche d'une optimisation énergétique en concentrant le service sur la SP de Bollène avec refoulement sur réservoir.
- **S2 - Rhône Équilibré - Refoulement sur Réservoir** : Redimensionnement des scénarios Rhône de BRLi sur les nouvelles aires de service avec un principe hydraulique de refoulement distribution sur Réservoir.
- **S3 - Rhône Équilibré - Refoulement Direct** : Redimensionnement des scénarios Rhône V1 V2 de BRLi sur les nouvelles aires de service avec un principe hydraulique de refoulement direct.

Ensuite, pour chacun de ces scénarios des variantes d'aménagement successifs ont été étudiées correspondant à des cotes altimétriques de desserte en eau :

- ≤ 150 m. NGF
- ≤ 250 m. NGF
- > 300 m. NGF

A l'exhaustif, les scénarios dimensionnés permettent la desserte de plus de 42,000 Ha équipés sur l'ensemble du territoire HPR par le biais de ressources en eau pompées dans le Rhône. En année sèche, il est fait l'hypothèse d'une irrigation sur une superficie de plus de 27,300 Ha, exclusivement avec des ressources en eau de substitution à partir du Rhône. Cette projection d'une superficie irriguée de 27,300 Ha correspond 1) à des parcelles actuellement irriguées avec des ressources locales pour lesquelles une substitution de ressources est proposée ainsi qu'à 2) un accès à l'eau pour d'autres parcelles actuellement non irriguées et en demande d'accès à l'eau.

En fonction des scénarios et des variantes, 182 M€ à 326 M€ d'investissement sont nécessaires pour apporter une ressource de substitution du Rhône jusqu'au cœur du territoire (C'est la part « Adduction » de l'investissement comprenant les stations de pompage, les conduites d'adduction et les réservoirs de compensation). En complément, de 201 à 367 M€ sont nécessaires pour distribuer la ressource jusqu'aux parcelles (C'est la part « Distribution » de l'investissement comprenant les conduites de distribution, les ouvrages de régulation et les bornes à la parcelle).

Ainsi, un montant d'investissement total variant de 753 M€ (S3- Rhône Équilibré - Refoulement sur Réservoir) à 765 M€ (S2- Rhône Équilibré - Refoulement Direct) est nécessaire pour une desserte à l'exhaustif de ce territoire.

Devant l'importance de tels montants, incompatibles avec les capacités de financement actuelles sur des horizons temporels limités, il a été demandé de chercher à optimiser les scénarios de desserte et d'affiner les coûts du projet.

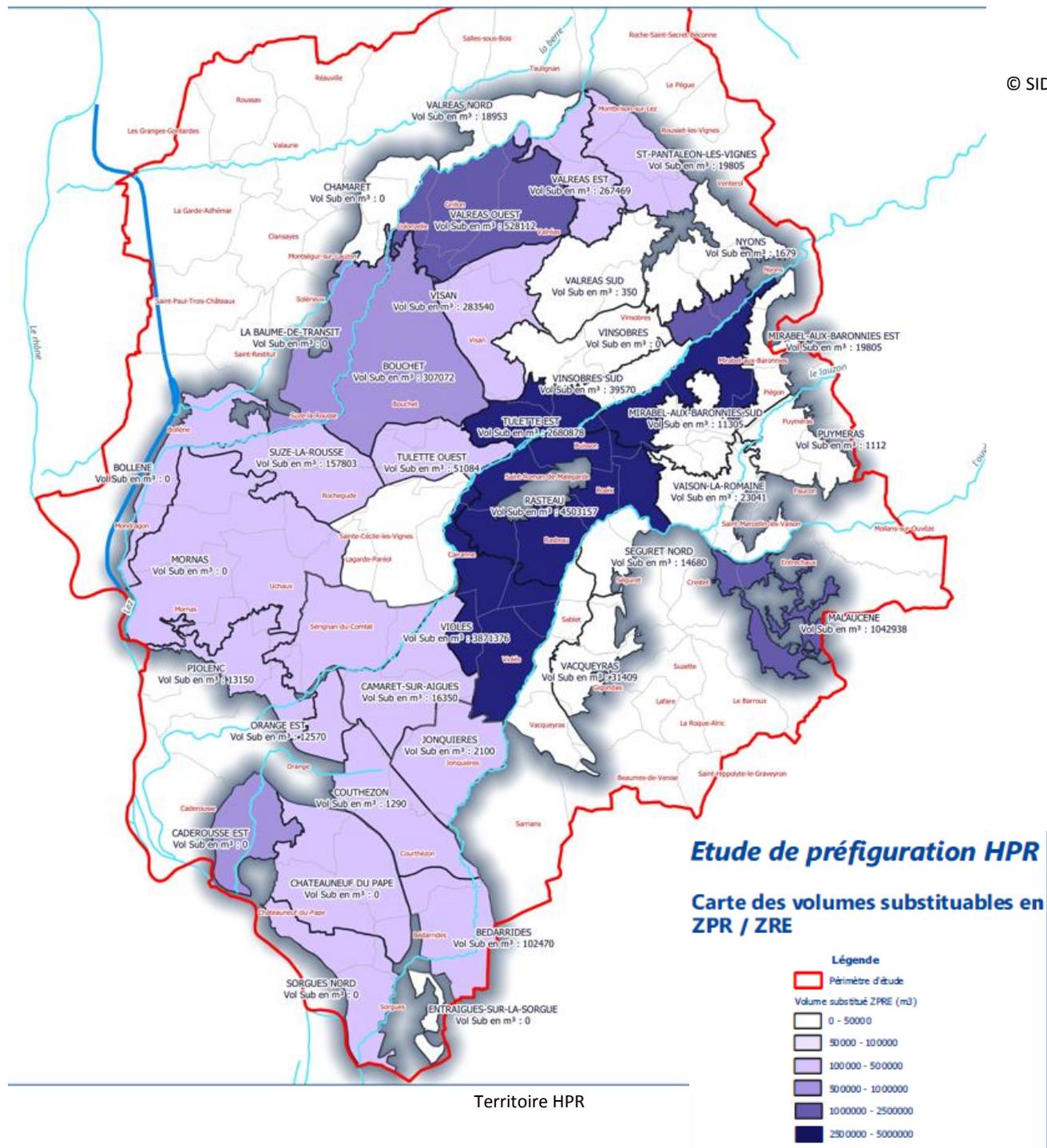
Les propositions émises par le COPIL pour ces ajustements sont les suivantes :

- Privilégier les territoires les plus déficitaires, pour optimiser la substitution et alléger la pression sur les milieux
- Circonscrire le projet pour coïncider aux capacités de financement des financeurs publics et privés
- Proposer des solutions techniques permettant d'avoir un projet évolutif pour desservir dans des phases ultérieures les territoires non retenus en première instance. En d'autres termes, cela équivaut à surdimensionner le génie civil des ouvrages de pompage et les adducteurs de transport pour à terme permettre la desserte de territoires plus larges.

Enfin, parmi les modalités de desserte, le COPIL a privilégié la solution technique du refoulement sur réservoir (S2), cette dernière permettant ultérieurement d'envisager des fonctionnements de type STEP. Le COPIL a également suggéré d'abandonner le scénario Rhône Max Nord dans sa version maximaliste (S1) ne présentant pas d'avantages économiques et énergétiques.

La desserte via deux adducteurs Nord et Sud sera privilégiée pour les solutions optimisées.

La carte ci-dessous fait apparaître les volumes substituables dans chacun des différentes parties du territoire d'étude :



La mission se poursuivra donc en 2024 sur ces bases.

Plus d'informations sur le site <https://www.projethpr.fr/>

6.6 SUBSTITUTION DES PRELEVEMENTS EN MOLASSE SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA VEAUNE, L'HERBASSE, LA JOYEUSE ET LA SAVASSE

Dans le bassin versant de la Drôme des Collines, le SID assure l'exploitation d'une trentaine de points de prélèvements. Ces bassins ont été classés en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) pour les ressources superficielles (cours d'eau et nappes d'accompagnement).

La nappe de la Molasse-Miocène située sous ces territoires et dans laquelle prélève la quasi-totalité des stations de pompage du Syndicat d'Irrigation Drômois est ponctuellement en liaison avec les nappes d'accompagnement des cours d'eau. Le retour au « bon état » de ces cours d'eau nécessite la maîtrise des prélèvements dans cette nappe.

D'après les projections faites par les services du Département de la Drôme dans le cadre de l'étude de modélisation de la nappe, le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence a défini de nouveaux volumes prélevables. Ces volumes devraient servir de base à l'élaboration de la future l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) délivrée par l'Etat à l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) des prélèvements agricoles de la Drôme.

Ces objectifs de réduction de prélèvements ne sont pas compatibles avec le maintien d'une agriculture irriguée sur ces territoires et ne peuvent pas être atteints uniquement par des actions d'économie d'eau par les irrigants. Le SID a donc engagé une réflexion sur les autres actions possibles à l'échelle de ces territoires.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'élaboration, en partenariat avec l'OUGC, d'un programme de retour à l'équilibre sur les bassins versants de la Drôme des Collines et de la Galaure, le SID souhaite étudier les possibilités de substitution des prélèvements dans la nappe Molasse-Miocène par des prélèvements dans le Rhône ou dans l'Isère.

Le bureau d'études CA EAU a été sélectionné pour réaliser cette étude dont le montant s'élève à 36 910 €HT. Le rendu de l'étude est attendu pour la fin d'année 2024.

Le SID a déposé une demande de financement pour cette étude auprès du guichet unique du FEADER.

6.7 ETUDE DE SOLUTION DE STOCKAGE SUR LE TERRITOIRE DE CREST SUD

Une étude de faisabilité pour la recherche de stockage sur le territoire de Crest Sud a été lancée en septembre 2024 sous la co-maitrise d'ouvrage de la Communauté de Commune du Val de Drôme (CCVD) et du SID.

Cette étude a été confiée au groupement SCP et SICCA pour un montant de 107 835,00 €HT. Elle bénéficie du soutien financier du Fond Vert Ingénierie.

L'étude comporte trois volets :

- Volet 1 : Evaluation des besoins :
 - o Estimer les besoins actuels et futurs des secteurs consommateurs d'eau sur l'ensemble du territoire de Crest Sud
 - o Traduire ces besoins en volumes d'eau à substituer pour soulager la rivière et répondre à l'activité agricole prédominante sur le secteur

Ils sont définis, sur la base des études et de données existantes nécessitant une importante synthèse bibliographique.

- Volet 2 : Analyse des plans d'eau existants et inventaire des sites potentiels
 - o Rechercher et inventorier des sites potentiels pour des projets de stockage hivernaux
 - o Hiérarchiser en fonction de la faisabilité suivant différents critères
 - o Formaliser un maximum de 5 scénarios

Le volet 2 doit permettre la proposition de scénarios plausibles afin que le duo de maître d'ouvrages puisse se projeter.

- Volet 3 : Analyse économique des scénarios :
 - o Evaluer pour le territoire les bénéfices économiques tirés de la mise en oeuvre du ou des projets de retenue sélectionnés
 - o Réaliser une analyse coût-bénéfice
 - o Réaliser une analyse de récupération des coûts pour évaluer dans quelle mesure les coûts d'exploitation de chaque projet pourront être couverts par les recettes tirées du service de l'eau

Le rendu de l'étude est prévu pour l'automne 2025.

6.8 ETUDE PROSPECTIVE BOURNE

Devant les enjeux du réchauffement climatique, de la gestion de la ressource en eau et des mutations du monde agricole, il est apparu nécessaire au Syndicat d'Irrigation Drômois de disposer d'une vision prospective de l'utilité, du devenir et de l'évolution de ces ouvrages et d'engager une étude pour ce faire.

Le SID assure la Maîtrise d'ouvrage de cette étude prospective inscrite dans la disposition B34 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Bas Dauphiné – Plaine de Valence.

Le SID a confié cette mission au groupement SCP-ECODECISION.

L'étude est découpée de la façon suivante :

PHASE 1 : Etat des lieux

Cette 1ère phase, importante, comporte différents volets :

- 1- Etat détaillé des ouvrages actuels
- 2- Analyse des volumes prélevés et consommés
- 3- Economies d'eau

- 4- Etat de la ressource en eau et impact potentiel du changement climatique
- 5- Synthèse de l'état des lieux

PHASE 2 : Recensements des besoins actuels et futurs

PHASE 3 : Elaboration de scénarii d'évolution

PHASE 4 : Schéma Directeur

La fin de l'étude est prévue pour fin décembre 2024.

Coût et financement :

Le montant de l'étude est de 143 965 € HT.

Elle est financée à :

- 40 % par la Région Rhône Alpes
- 20 % par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- 20 % par le Conseil Départemental de la Drôme
- 20 % par le SID



6.9 ETUDE DE CONFORTEMENT DU BARRAGE D'AUBERIVES EN ROYANS

Cette opération a pour objectif de mettre en conformité réglementaire cet ouvrage, d'améliorer son fonctionnement et sa sécurité (vis à vis de la faune et de la flore de la rivière Bourne, du grand public, des agents d'exploitation, etc...) et de remédier à l'usure du temps et à quelques dégradations mineures tout en examinant les possibilités d'augmenter la production d'énergie renouvelable sur ce site.

L'étude prévoit :

- 1 Le renouvellement des vannes de fond avec prise en compte des contraintes de respect du débit réservé (régulation), de gestion des crues et de réalisation des chasses sédimentaires
- 2 La régulation du débit réservé avec la mise en place de dispositifs techniques permettant la restitution et sa régulation
- 3 La rénovation des fosses de dissipation d'énergie de la lame déversante du barrage
- 4 La rénovation des galeries Rive Droite (RD) et Rive Gauche (RG) avec adaptation aux contraintes de réalisation de chasses sédimentaires et de dérivation de tous les apports d'eau dans les galeries n'ayant pas un lien avec la retenue
- 5 La rénovation des locaux RD et RG de manœuvres des vannes de fond
- 6 La rénovation de la passe à poissons et notamment de ses conditions d'attrait

- 7 La mise en place d'organes de mesures du débit réservé, du débit de la passe à poisson et du débit d'apport du canal de la Lyonne
- 8 L'examen détaillé de l'état du parement amont de l'ouvrage et sa rénovation partielle
- 9 La reprise des 2 drains sous l'ouvrage partiellement endommagé
- 10 La rénovation des locaux RD et construction de locaux d'exploitation en rive gauche
- 12 La mise en place d'un dispositif de gestion des embâcles
- 13 La mise en place d'un poste de mesure en continu de la qualité des eaux (suivi réalisé lors des chasses sédimentaires afin d'assurer leur pilotage)
- 14 La mise en sécurité de l'exploitation du barrage (Suppression de la passerelle implantée sur le crête du barrage, tout en maintenant l'accessibilité aux points de suivi topo de l'ouvrage)
- 15 Le turbinage du débit réservé

L'étude a été confiée à la société SCP pour un montant de 93 740,80 € HT. Elle est autofinancée par le SID.

Le rendu de l'étude est attendu pour à l'automne 2024.

6.10 PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

Le Syndicat d'Irrigation Drômois (SID) exploite 115 stations de pompages fonctionnant pour l'essentiel entre avril et octobre, période d'irrigation des cultures. Ces installations pompent l'eau brute dans les cours d'eau (Isère, Bourne, Rhône...) ou dans les ressources souterraines (nappes profondes et d'accompagnement des cours d'eau) et l'envoient dans des réseaux sous pression pour irriguer des productions agricoles variées.

Cette activité est fortement consommatrice en énergie et aussi très dépendante des conditions climatiques. Ainsi, le SID consomme environ 70 GWh en année sèche comme 2020 et 2022 pour une consommation d'eau par ses clients de l'ordre de 67 millions de m³, mais seulement 33 GWh au cours d'une année pluvieuse comme 2021 pour une production de 32 millions de m³ (à noter néanmoins que l'année 2021 reste exceptionnelle). Les réseaux collectifs se distinguent par l'indicateur « nombre de kWh pour pomper un mètre cube d'eau ». Ce ratio peut varier d'un facteur de 1 à 3 d'un réseau du SID à l'autre, selon l'origine de l'eau (qui peut nécessiter que l'eau soit pompée jusqu'à deux fois avant d'atteindre son point de livraison), la longueur des réseaux et l'altimétrie. Il faut donc entre 0,6 à 1,8 kWh pour 1 m³ d'eau avec une moyenne d'environ 1,04 kWh.

Les consommations d'électricité sont calquées sur les périodes d'irrigation, soit principalement du printemps à la fin de l'été, période où il n'y a pas de tension sur la production.

Le cours de l'électricité a été affecté progressivement à partir d'octobre 2021 par la reprise post-covid et aggravé par la faible disponibilité du nucléaire d'EDF. Le conflit entre l'Ukraine et la Russie en février 2022 a encore accentué le phénomène de hausse.

Certaines structures dites « électro-intensives », dont font partie les structures d'irrigation collective, ont vu en 2022 le prix du MWh quadrupler, y compris en heures creuses été.

Si une partie de la hausse constatée depuis mars 2022 est clairement à mettre sur le compte du contexte géopolitique, et même si le marché est à la baisse en 2024, de nombreuses enquêtes réalisées par les différents acteurs du monde de l'énergie ces dernières années permettent de dégager une tendance durable à la hausse des prix de l'électricité dans les années à venir.

Aussi, le SID mène une réflexion sur le développement de ses capacités à produire de l'électricité et notamment par le biais du photovoltaïque. En 2024, le SID lance une étude d'opportunité sur trois sites dont les caractéristiques permettraient de développer des installations photovoltaïques. Le SID se fait accompagner par la société Impuls'ER pour la réalisation de cette étude.

Montant de l'étude : 25 600,00 €.

L'étude comporte trois phases :

- Phase 1 : Définition des projets
 - o Dimensionnement technique
 - o Approche des coûts d'investissement et de fonctionnement
 - o Approche réglementaire et administrative
- Phase 2 : Construction d'un modèle adapté
 - o Schéma de portage
 - o Place de l'autoconsommation
 - o Modalités de valorisation du surplus
- Phase 3 : Plan d'actions pour la mise en œuvre des projets
 - o Analyse économique et business plan
 - o Elaboration d'une feuille route

Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin d'année 2024.

6.11 TRANSFERT DES CANAUX DE LA BOURNE ET DU TRICASTIN PAR L'ETAT AU SID

Nous avons délibéré pour la 1^{ère} fois sur ce sujet le 2 février 2020. Initialement, le Ministère de l'Agriculture voulait initialement transférer à titre gratuit et l'Etat avait négocié avec la CNR que le SID touche 8 M€ de subvention dans le cadre du Plan 5 Rhône.

Après plusieurs années d'allers-retours entre le SID, la DDT26, les services fiscaux départementaux, puis régionaux et enfin nationaux, afin d'estimer la valeur vénale des canaux, deux solutions distinctes ont été retenues :

Pour le canal de la Bourne dont le transfert dans le domaine public fluvial ne fait pas de doute (bien entretenu...), il est proposé d'étudier la possibilité de classement des ouvrages dans le domaine public fluvial (DPF) afin de permettre un transfert de propriété à titre gratuit conformément à l'article L.3113-1 du CG3P. Ce transfert prendra toutefois au moins un an à compter du lancement de la procédure.

Pour le canal du Tricastin (en mauvais état, partiellement en surplomb...) dont le classement dans le domaine public fluvial serait plus difficile à justifier, il est proposé une cession de domaine public à domaine public à titre onéreux (sous conditions de maintien de la destination et du bien dans le domaine public du bénéficiaire) sur la base de l'article L 3112-1 du CG3P. L'estimation prévoit une valorisation du canal du Tricastin à un montant de: $42\,212\text{ m}^2 \times 0,75\text{ €/m}^2 = 31\,659\text{ €}$, soit avec la marge de 15% un montant de cession de **26.910,15 €**.

7- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : Déclaration de projet de Travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.

8 - ACTIVITES ANNEXES DU S.I.D.

Le S.I.D. assure des prestations pour des organismes ou structures extérieures.

AFR de l'étoile :

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable, suivi du contrat de prestations de services avec la SAUR.

ASA de Charmes :

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

ASA de la Gueule :

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

ASA des canaux du Charran :

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

ASA des Mattes :

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

ASA des Malcontents :

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

ASA d'Auberives en Royans :

Assistance technique

ANNEXE – MESURES DE RESTRICTION D’EAU 2023

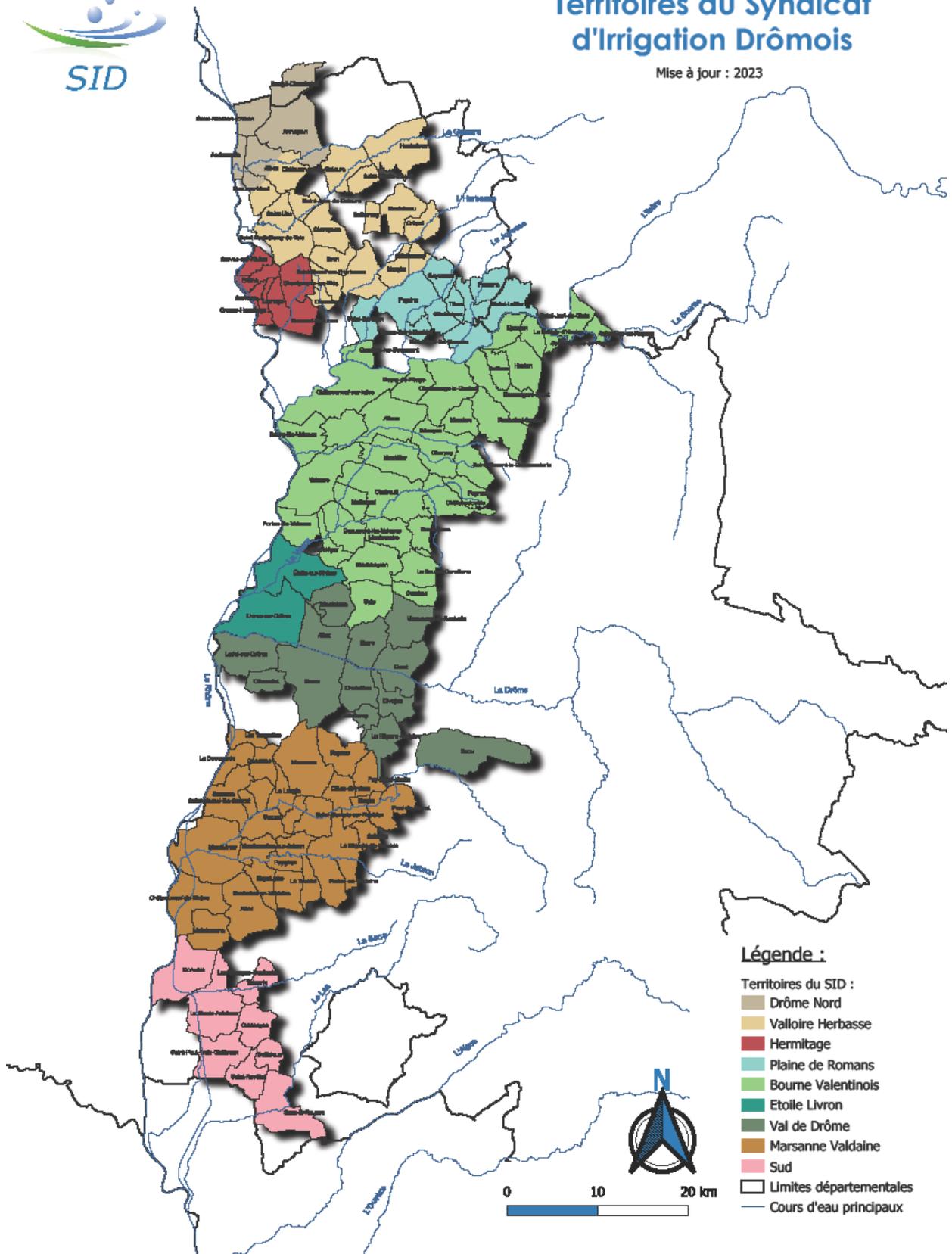
zone hydrographique de gestion	ressource	01/03/2023	17/03/2023	27 et 28/03/23	06/04/2023	14/04/2023	17/04/2023	19/04/2023 et 24/04/2023	12/05/2023	09/06/2023 et 12/06/2023	13/07/2023 et 21/07/2023	27 et 31/07/2023	04/08/2023	17/08/2023 et 23/08/2023	31/08/2023 et 04/09/2023	12/09/2023	20/09/2023	18/12/2023
Bièvre-Liers-Valloire	superficiel	-	-	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	pas de restriction
	souterrain	-	-	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	alerte	alerte	alerte	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	Crise	pas de restriction
Galaure Drôme des collines	superficiel	-	-	-	vigilance	alerte	alerte	alerte	alerte	vigilance	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	pas de restriction
	molasse miocène du Bas Dauphiné	alerte	alerte	alerte	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	Crise	pas de restriction
Royans-Vercors	eaux superficielles et souterraines	-	-	-	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	pas de restriction
	cours d'eau	-	-	-	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	alerte	vigilance	vigilance	alerte	alerte	alerte	alerte	alerte renforcée	alerte renforcée	pas de restriction
Plaine de Valence	molasse et alluvions	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	alerte	alerte	alerte	alerte	alerte	alerte	alerte	alerte	alerte	alerte	pas de restriction
	eaux superficielles et souterraines	-	-	-	vigilance	vigilance	vigilance	alerte	alerte	alerte	vigilance	alerte	alerte	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	pas de restriction

CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES DU SID



Territoires du Syndicat d'Irrigation Drômois

Mise à jour : 2023



SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Siège Administratif : 23, rue des Tilleuls – 26120 MONTELIER

Tél : 04.75.58.75.55 <https://www.syndicat-irrigation-dromois.fr>